



Contribution au Conseil d'évaluation

Centre de détention de Val-de-Reuil

28 avril 2026

Monsieur le Préfet de l'Eure, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'évaluation, FO Justice, organisation représentative des personnels du CD Val de Reuil, a souhaité saisir le Conseil d'évaluation pour **porter la voix des agents** qui font vivre, jour après jour, le service public pénitentiaire de notre établissement dans des conditions, nous le disons sans détour, de plus en plus difficiles.

Trois alertes appellent aujourd'hui une attention prioritaire et conjointe : **la sécurisation du site, l'état des effectifs dans l'ensemble des filières et le budget de fonctionnement**. Ces trois sujets sont indissociables et nous les portons ensemble dans cette contribution.

1. La sécurisation de l'établissement : des revendications toujours sans réponse

FO Justice alerte depuis plusieurs années sur deux points critiques pour la sécurité de l'établissement et de ses personnels : **la sécurisation du parking du personnel et la sécurisation du domaine pénitentiaire**. Un rapport circonstancié a été transmis à l'administration en 2024 sur ces deux sujets ; à ce jour, ils restent entiers.

Le parking, partagé entre le personnel et les familles de détenus lors des parloirs du week-end, demeure exposé aux dégradations de véhicules et à des comportements inadaptés. Aucune mesure de sécurité active ni barrière à badge, ni vidéosurveillance dédiée n'encadre aujourd'hui cet espace. **Nos collègues n'ont pas à choisir entre se rendre au travail et exposer leur véhicule.**

Le domaine pénitentiaire, lui, n'est délimité par endroits que par **un grillage de moins d'un mètre de hauteur**, partiellement affaissé, et distant du mirador. Cette configuration ouvre la voie aux projections d'objets par-dessus le mur d'enceinte : téléphones, stupéfiants dont nous avons documenté le volume dans notre rapport. Si les données chiffrées remontent à 2024 et appellent une actualisation, **la tendance ne s'est pas inversée** et chaque projection non interceptée constitue, à terme, un risque pour la sécurité en détention.

FO Justice ne peut se satisfaire de réponses différées sur ces deux sujets. Nous demandons **l'engagement effectif** des travaux de sécurisation du parking (barrières à badge, vidéosurveillance, séparation des flux personnel/visiteurs) et la mise en œuvre d'un **véritable glacis** avec clôture renforcée, éclairage et couverture vidéo. Ces aménagements relèvent de la responsabilité directe de l'administration et conditionnent, ensemble, la sécurité des agents comme celle de l'établissement.

2. Des effectifs exsangues dans toutes les filières

FO Justice constate, mois après mois, une dégradation continue de la situation des personnels de toutes les filières du CD Val-de-Reuil. Les données les plus récentes, communiquées par l'administration **au 1er avril 2026**, confirment ce que nos collègues vivent au quotidien.

Personnel de surveillance

Au 1er avril 2026, **la couverture réelle des postes de surveillance ne s'établit qu'à 82,80 %** c'est-à-dire après déduction des indisponibilités hors arrêts maladie ordinaires et des départs prévus. Autrement dit, près d'un poste sur cinq n'est pas tenu.

FO Justice constate au quotidien la multiplication des rappels d'agents sur leurs jours de repos. Hors événements programmés au planning annuel, le nombre d'**AB1 (sanctions financières liées aux rappels sur repos hebdomadaire)** a été multiplié par huit entre janvier et mars 2026 (3 en janvier, 14 en février, 24 en mars). Combler les trous d'effectifs en mobilisant les agents sur leurs repos est devenu une pratique structurelle ; et cette pratique atteint ses limites, puisque sur le premier trimestre, **moins de deux agents rappelés sur trois ont été en mesure d'y répondre**.

Ces chiffres ne sont pas qu'une statistique : ils racontent un personnel à bout, qui n'a plus la disponibilité physique pour absorber les défaillances du système. **FO Justice refuse que l'épuisement de nos collègues soit considéré comme un mode de gestion acceptable**. Cette gestion par la pénurie met directement en péril **l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle** des agents, et avec lui **la sécurité même de l'établissement** :

Nos collègues de la filières encadrements et officiers ne sont pas épargnés, eux aussi font face à un sous-effectif chronique. Or, sans encadrement à hauteur c'est toute la chaîne de commandement qui s'effrite au détriment de la cohérence des décisions, de la sécurité opérationnelle et, in fine des agents qu'ils encadrent.

Un personnel épuisé est un personnel exposé.

Personnels administratifs

Les personnels administratifs sont trop souvent les oubliés des discussions sur les effectifs. FO Justice tient à rappeler ici qu'ils font face, eux aussi, à un manque d'effectifs croissant, à une **accumulation continue de tâches** et à une **complexification constante de leur métier** : réglementation, outils, dématérialisation, contentieux. Le fonctionnement quotidien de l'établissement repose, à moyens inchangés, sur leur seule capacité à compenser. Cette capacité a ses limites.

Personnels techniques

La filière technique connaît, à nos yeux, une situation aujourd'hui inacceptable : **sa plus grave pénurie de personnel**. Or la maintenance courante et la remise en état d'un établissement pénitentiaire ne tolèrent aucune vacance prolongée sans conséquences directes sur la sécurité, sur la salubrité et sur les conditions de détention.

Ces trois constats ne relèvent pas de difficultés isolées. Ils dessinent un ensemble dans lequel **chaque filière compense les défaillances des autres**, au prix de l'usure des agents et au détriment, à terme, du service public pénitentiaire lui-même. Nous ne pouvons accepter que cette compensation permanente devienne le mode normal de fonctionnement de notre établissement.

3. Un budget de fonctionnement qui fragilise l'ensemble

À ce tableau s'ajoute une alerte budgétaire majeure que FO Justice tient à dénoncer formellement : le **budget subit depuis plusieurs années une baisse significative** qui obère directement notre capacité à entretenir une structure vieillissante, à renouveler le matériel de première nécessité et à conduire les opérations courantes d'entretien des bâtiments et des équipements.

Il y a là une **incohérence structurelle** que nous refusons : on attend de notre établissement un niveau élevé de sécurité et de prise en charge, tout en réduisant de moitié les moyens dont il dispose pour s'entretenir. Cette équation ne tient pas. Dans un centre de détention qui accueille, jour après jour, des personnes placées sous-main de justice et des personnels en responsabilité, **l'entretien ne se négocie pas** : il conditionne la sécurité, la salubrité et la dignité du cadre de travail comme du cadre de détention.

En conclusion

FO Justice CD Val-de-Reuil ne porte pas ces constats par exercice rituel. Nous les portons parce qu'ils engagent **la sécurité de nos collègues, la dignité du service rendu et, à travers eux, la mission même du service public pénitentiaire**. Notre rôle d'organisation syndicale est aussi de rappeler, devant cette instance, que ces alertes ne datent pas d'hier et qu'elles attendent toujours des réponses.

Nous attendons donc des autorités qu'elles **prennent la mesure de ces alertes** et qu'elles s'engagent, par **des actes concrets et calendaires**. Le bureau FO Justice CD Val-de-Reuil reste, pour sa part, à la disposition des membres du Conseil d'évaluation pour tout échange complémentaire.

Le bureau FO Justice — CD Val de Reuil

Syndicat Local FO Justice — CD Val de Reuil